

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 53 Subventions Fonds du Maire (12.800 €) à 14 associations du 7^{ème} arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 14 associations domiciliées ou œuvrant dans le 7^e arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Partage 5.6.7. », (27701 / 2018_07601), 3 Place Saint Thomas d'Aquin – 75007 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Sports 7 », (17371 / 2018_07661), 17 rue Augereau – 75007 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Loisirs et progrès », (185271 / 2018_07616), 27 rue Hoche – 78000 Versailles.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Entraide sourire SFX », (185019 / 2018_07654), 39 Boulevard des Invalides – 75007 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Belle et Bien », (115981 / 2018_07856), 137 rue de l'Université – 75007 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Sainte Agnès », (20656/ 2018_07762), 23 rue Oudinot – 75007 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Festival Rive Gauche Musique », (185304/ 2018_07109), 21 Av. du Maine – 75015 Paris

Article 8 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Photo Saint Germain des Prés Paris », (70241 / 2018_07511), 24-32 rue des Amandiers – 75020 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 800 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « des élèves solidaires de l'Institut National des Jeunes Aveugles – INJA » (190919/ 2018_07855), 56 Boulevard des Invalides – 75007 Paris.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Paris association pour le maintien à domicile des personnes handicapées (PAMDPH) » (190913/ 2018_07676), 33 rue du Cotentin – 75015 Paris.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Cercle sportif de l'institution nationale des Invalides », (348/ 2018_07900), 6 Boulevard des Invalides – 75007 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Guides et scouts d'Europe de la fédération du scoutisme européen » (162581/ 2018_07689), Le Relais – Route de Montargis – 77570 Château-Landon.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Le Bon Conseil » (185179/ 2018_07596), 6 rue Albert Lapparent – 75007 Paris.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Web7 média » (133401/ 2018_07892), 4 rue Amélie – 75007 Paris.

Article 15 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (7^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO